

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION  
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1130 rév. 3**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :  
*The French Committee for Accreditation certifies that :*

**AB Consulting  
37 rue Saint Sébastien  
13006 MARSEILLE  
SIREN : 802425652**

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/CEI 17020:2012**  
*fulfils the requirements of the standard :*  
et aux règles d'application du Cofrac  
*and Cofrac rules of application*  
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.  
*A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.*

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

**ÉLECTRICITÉ / ELECTRICITY**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

**3-1130-1 Rév. 3**

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.  
*and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *Granting date* : **12/07/2016**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **30/06/2018**

Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*

La Directrice de Section,  
*The Section Director,*

**Carole TOUSSAINT**

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.  
*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1130 Rév. 2. *This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1130 Rév. 2.*  
Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21      Siret : 397 879 487 00031 <a href="http://www.cofrac.fr">www.cofrac.fr</a>
---

**ANNEXE TECHNIQUE****N° 3-1130-1 Rév. 3**

Organisme d'inspection accrédité :

**AB Consulting**  
**37 rue Saint Sébastien**  
**13006 MARSEILLE**

**PORTEE D'ACCREDITATION****N° 1 - ÉLECTRICITÉ**

<b>Phase, type et objet des inspections</b>	<b>Référentiels d'inspection</b> (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
<b>1.1 - Installations Électriques</b>	
1.1.2 - Vérifications des installations électriques des lieux de travail	Arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants  Circulaire DGT 2012/12 du 9 octobre 2012 relative à la prévention des risques électriques  NF C 15-100 Installations électriques à basse tension NF C 13-200 Installations électriques à haute tension  NF C 13-100 Postes de livraison établis à l'intérieur d'un bâtiment et alimentés par un réseau de distribution public HTA (jusqu'à 33kV) et normes d'application particulière associées NF C 13-101, NF C 13-102, NF C 13-103  NF C 15-150-1 Enseignes à basse tension et alimentation en basse tension des enseignes à haute tension (dites "tubes à néon")  NF EN 50107-1 (C 15-150-2) Installations d'enseignes et de tubes lumineux à décharge fonctionnant à une tension de sortie à vide assignée supérieure à 1kV mais ne dépassant pas 10 kV  NF C 15-211 Installations électriques à basse tension - Installations dans les locaux à usage médical  NF C 17-200 Installations d'éclairage extérieur  Guides UTE associés aux normes techniques  Textes rendus applicables par les référentiels  Code du Travail articles R.4226-14 et R.4722-26
➤ Vérifications initiales des installations électriques permanentes et sur demande de l'inspection du travail des installations électriques permanentes ou temporaires	

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vérifications périodiques des installations électriques permanentes, sans modification de structure (vérifications réalisées sur la base des rapports de vérification précédents)</li>   <li>➤ Vérifications, avant mise en service, des installations électriques temporaires</li> </ul>	<p>Code du Travail article R.4226-16</p> <p>Code du Travail article R.4226-21</p> <p>Arrêté du 30 avril 2012 relatif au contenu de l'imprimé utilisable pour la vérification de certaines installations électriques temporaires, aux modifications de l'arrêté relatif aux modalités d'accréditation des organismes chargés des vérifications initiales des installations électriques et sur demande de l'inspection et de l'arrêté relatif aux critères de compétences des personnes chargées d'effectuer les vérifications périodiques des installations électriques</p>
<p>1.1.3 - Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Vérifications techniques en phase conception/construction de la conformité des installations électriques et d'éclairage de sécurité</li> <li>b) Vérifications techniques en phase exploitation des installations électriques et d'éclairage de sécurité</li> </ul>	<p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55)</p> <p>Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP</p> <p>Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p> <p>Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection</p>

## Section Inspection

**Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée**

<b>IMPLANTATIONS</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>TELEPHONE</b>	<b>TELECOPIE</b>
Agence de Marseille	37 rue Saint Sébastien 13006 Marseille	07-81-96-76-70	

Date de prise d'effet : **12/07/2016**

Le Responsable d'Accréditation Pilote  
*The Pilot Accreditation Manager*

**Damien PORTIER**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1130 Rév. 2.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)